



# CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

## Consultation publique

### Projet immobilier des Halles d'Anjou

À son assemblée du 20 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement P 23-042 intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site » conformément à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet et rend accessible la documentation pertinente.

#### OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-23-042 encadre le développement du site en autorisant de déroger à certaines dispositions du Règlement concernant le zonage (RCA 40) et du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) de l'arrondissement d'Anjou, notamment en ce qui a trait à l'occupation ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs.

Le projet de règlement P-23-042 autorise notamment la classe d'usage « H3 Habitation multifamiliale » de la famille « Habitation »; les opérations de vente et étalage de produits alimentaires et horticoles en cour avant, face au boulevard des Galeries-d'Anjou; des constructions et occupations sur toit et il détermine les hauteurs maximales permises sur le site.

#### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des activités d'information pendant lesquelles le projet de règlement sera présenté et où les citoyens et les organisations seront invités à poser les questions qu'ils souhaitent sur ce projet de règlement et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et des organisations verbalement ou par écrit.

L'OCPM convie les personnes et les organisations à participer à une séance d'information et de questions et de réponse qui se tiendra le **mardi 27 février à 19 h** au Centre des congrès Renaissance au 7550, boul. Henri-Bourassa Est. Cette séance sera diffusée en direct sur [ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca). Elle demeurera disponible pour visionnement après sa tenue. Cette séance servira à présenter le projet de règlement. Les personnes intéressées pourront poser des questions sur le projet. Il sera aussi possible de poser des questions en direct par téléphone.

À compter du mercredi 28 février, il sera possible de donner son opinion en ligne et d'envoyer un mémoire. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant les commissaires est le jeudi 14 mars.

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions, débutera le mardi 19 mars 2024 à 19 h en personne au Centre des congrès Renaissance au 7550, boul. Henri-Bourassa Est ou par visioconférence.

D'autres séances d'audition, si requises, seront annoncées ultérieurement.

#### DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca).

**Renseignements** : 514 872-8510

Fait à Montréal, le 10 février 2024

Le greffier de la Ville de Montréal,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat